

# Gouvernement du Nouveau-Brunswick

## Réponse

### À la recherche d'un chez-moi



*Gouvernement du Nouveau-Brunswick Réponse À la recherche d'un chez-moi*

Publié par :

Ministère du Développement social  
Gouvernement du Nouveau-Brunswick  
C.P. 6000  
Fredericton (Nouveau-Brunswick)  
E3B 5H1  
Canada

Mai 2014

Imprimé au Nouveau-Brunswick

Imprimé bilingue : ISBN 978-1-4605-0550-2

pdf Anglais : ISBN 978-1-4605-0551-9

pdf Français : ISBN 978-1-4605-0552-6

9801

Gouvernement du Nouveau-Brunswick  
Réponse  
À la recherche d'un chez-moi



## Introduction

En novembre 2013, le Réseau des jeunes pris en charge du Nouveau-Brunswick présentait son rapport intitulé « *À la recherche d'un chez-moi : Un compte rendu des premières auditions des jeunes pris en charge au Nouveau-Brunswick* » au gouvernement. Ce rapport était fondé sur les audiences tenues à l'automne 2012, qui avaient réuni des jeunes ayant été pris en charge, des représentants clés du gouvernement et des intervenants communautaires.

On a établi alors qu'il n'y avait pas de meilleur moyen de déterminer les améliorations à apporter à notre système de bien-être à l'enfance que d'écouter parler les personnes qui en ont eu elles-mêmes l'expérience.

Les audiences ont fourni aux jeunes pris en charge une large tribune pour se faire entendre par les personnes responsables du système auquel ils ont été confiés.

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick se réjouit du travail mené par le Réseau sur cette question importante. Le rapport présentait un certain nombre de recommandations en vue d'améliorer le système de prise en charge, et le gouvernement les a soigneusement examinées.

Donnant suite à ce rapport, le gouvernement trace la voie à suivre à l'avenir et indique la façon dont il mènera ses efforts pour améliorer véritablement la vie des jeunes qui sont pris en charge au Nouveau-Brunswick ou qui l'ont été.

## Réponse aux recommandations

- 1. Proclamez que le 14 mai sera dorénavant le Jour des enfants et des jeunes pris en charge au Nouveau-Brunswick. Utilisez cette journée chaque année pour sensibiliser les gens aux réalités des jeunes qui sont pris en charge dans la province.**

Réponse :

*Le gouvernement s'engage envers les enfants et les jeunes du Nouveau-Brunswick et il leur apporte son soutien. Cette recommandation vient appuyer la philosophie des collectivités informées, engagées et impliquées. Le Ministère reconnaît l'utilité de proclamer une journée pour les enfants et les jeunes pris en charge au Nouveau-Brunswick. Une telle proclamation permettrait de sensibiliser la population, de réduire la stigmatisation, de dissiper les mythes et de reconnaître les enfants et les jeunes pris en charge.*

*Depuis la publication du rapport « À la recherche d'un chez moi » contenant les recommandations, le Ministère et le Réseau des jeunes pris en charge du Nouveau-Brunswick (RJPCNB) travaillent ensemble sur ce dossier. Basé sur la demande du Réseau, le 29 novembre sera proclamé Journée des enfants et des jeunes pris en charge au Nouveau-Brunswick. Cette date est significative pour le Réseau des Jeunes pris en charge étant la date des premières auditions des jeunes pris en charge du Nouveau-Brunswick.*

- 2. Créez un plan qui cherche à éduquer le public afin d'éliminer les stéréotypes qui sont attribués aux jeunes pris en charge, de recruter des nouvelles familles d'accueil et d'encourager l'adoption des adolescents qui sont dans le système de soins.**

Réponse :

*Le ministère est d'accord que la sensibilisation du public aux obstacles auxquels font face les enfants et les jeunes impliqués dans le système de soins est bénéfique à tous. Le ministère rendra disponibles les informations sur les enfants pris en charge afin d'aider cette prise de conscience publique. La tenue annuelle d'une Journée des enfants et des jeunes pris en charge offrira aussi l'occasion de sensibiliser et d'informer la population sur une base continue.*

*Le Ministère se réjouit de travailler avec le RJPCNB afin de développer des façons créatives pour l'élaboration d'un programme de sensibilisation à la disposition de la population du Nouveau-Brunswick.*

- 3. Réduisez la charge de travail des travailleurs sociaux en ce qui est de leurs tâches administratives et la rédaction de rapports. Assurez-vous que les travailleurs s'organisent pour avoir des rencontres un à un avec leurs jeunes de façon régulière et non seulement quand quelque chose va mal.**

Réponse :

*Le Ministère reconnaît l'importance des relations humaines pour le développement sain des enfants et des jeunes. Les normes du Programme des services aux enfants pris en charge prévoient au*

*moins une rencontre mensuelle entre le travailleur social et l'enfant ou le jeune pris en charge, sauf indication contraire dans son plan d'intervention mais tous les trois mois au minimum, peu importe le plan d'intervention.*

*La révision des normes du Programme des services aux enfants pris en charge que nous avons entamée en janvier 2014 et prévoyons terminer à l'automne 2014 offre l'occasion d'examiner les pratiques exemplaires présentement appliquées sur le terrain, y compris l'important travail d'établissement de relations. Le Réseau des jeunes pris en charge du Nouveau-Brunswick a été retenu parmi les principales parties prenantes du processus d'examen. Nous consulterons les représentants du groupe de direction du RJPCNB lors du processus d'examen des normes afin d'assurer que la perspective des jeunes est représentée.*

*Cette recommandation met aussi l'accent sur l'importance de la formation des travailleurs sociaux qui œuvrent auprès des enfants pris en charge afin de les sensibiliser à l'importance des relations pour les jeunes. Nous explorerons donc les possibilités de formation avec l'équipe de formation en bien-être à l'enfance.*

**4. Invitez le RJPCNB à prendre part d'un processus qui cherche à réviser et améliorer les programmes d'apprentissage pour les familles d'accueil et adoptifs. Assurez-vous que la prestation de ces programmes comprend la participation de jeunes qui sont pris en charge.**

*Réponse :*

*Le Ministère supporte cette recommandation. La récente annonce de la mise en œuvre du modèle SAFE (Évaluation familiale selon une analyse structurée) comme méthode d'évaluation pour toutes les demandes de parents adoptifs ou d'accueil et les foyers provisoires offre l'occasion idéale d'examiner et de mettre à jour la formation PRIDE. Le Ministère invitera le RJPCNB à participer au processus d'examen. Dans la version révisée des séances de formation, des représentants du RJPCNB participeront au volet Discussion animée de tous les cours de formation préalable PRIDE.*

**5. Développez une politique interministérielle qui énumère des critères plus stricts sur le renouvellement des régimes de protection temporaires**

*Réponse :*

*Le Ministère a apporté des améliorations importantes au système de protection de l'enfance depuis 2006 grâce à l'Initiative sur les nouvelles orientations en protection de l'enfance, ce qui a donné lieu à plus d'enfants d'être en mesure de demeurer en toute sécurité dans leur milieu familial. Nous avons introduit la planification concomitante comme pratique de base, ce qui confirme l'importance de la planification pour assurer la permanence dans la vie de l'enfant. Nous avons aussi mis en place des services de concertation familiale et de conférence d'intervention immédiate afin de soutenir les relations familiales et de favoriser la participation des familles au processus de planification. Présentement, lorsqu'on considère le renouvellement d'une ordonnance de garde, la décision est examinée par le comité de planification visant la permanence. Un conseil composé de superviseurs et de travailleurs sociaux spécialisés examine la situation de chaque enfant dans une optique de permanence et le Ministère continue de travailler vers ces initiatives.*

**6. Éliminez les formes de dissuasion qui empêchent les gens d'adopter des jeunes pris en charge :**

- **Offrez aux jeunes qui sont adoptés à l'âge de 12 ans ou plus qu'ils puissent quand même avoir accès à des fonds pour leurs études postsecondaires et leurs activités parascolaires (comme s'ils étaient encore dans le système de soins)**
- **Offrez des services de psychothérapie, de tutorat et de santé pour tous les jeunes qui sont adoptés du système jusqu'à l'âge de 24 ans**
- **Faites en sorte d'offrir aux familles adoptives des services de thérapie pour la famille de façon régulière afin qu'elles puissent surmonter des difficultés qui surgissent parfois au fur et à mesure que les jeunes vieillissent**

Réponse :

*Le Ministère reconnaît l'importance de cette recommandation. Développement social offre un programme d'adoption subventionné qui fournit une aide financière et d'autres soutiens financiers pour répondre aux besoins spécifiques de l'enfant une fois qu'ils sont adoptés. Le service fournit dépend des besoins spécifiques de l'enfant et sont déterminés au cas par cas.*

*Nous reconnaissons que l'adoption est une occasion unique pour les enfants pris en charge d'établir des liens permanents avec une famille qui leur offre le soutien et les soins bienveillants essentiels à leur développement physique, social et affectif.*

*Le Ministère reconnaît que les études postsecondaires sont devenues beaucoup plus importantes au cours de la dernière décennie. Développement social offre une formation sur l'employabilité et des possibilités d'études postsecondaires aux jeunes pris en charge qui démontrent un intérêt et une capacité à bénéficier de cette opportunité. Le Programme des services aux enfants pris en charge offre actuellement des mécanismes de soutien pour les études postsecondaires offerts aux jeunes actuellement ou anciennement pris en charge.*

*Également, le Ministère explore des options, avec un organisme externe, vers l'établissement de bourse d'étude, spécifiquement pour les enfants, qui sont ou ont déjà été sous la tutelle du Ministre et qui poursuivent des études postsecondaires.*

**7. Faites les changements suivants au processus de planification de la permanence pour les jeunes qui sont pris en charge :**

- **Faites en sorte que trouver une famille adoptive est la première priorité dans tous les cas de jeunes qui sont pris en charge**
- **Assurez-vous que les travailleurs sociaux ne méprisent jamais l'adoption comme étant une option pour les jeunes qui sont sous leurs soins**
- **Révissez régulièrement la planification de la permanence avec tous les jeunes à votre charge, même s'ils ont indiqué auparavant qu'ils ne voulaient pas être adoptés.**



Réponse :

Développement social reconnaît l'importance de la planification visant la permanence pour les enfants et les jeunes pris en charge. Au cours des dernières années, nous avons changé la philosophie du système de bien-être à l'enfance de sorte à insister sur l'importance de la permanence pour les enfants et les jeunes. La révision des normes du Programme des services aux enfants pris en charge que nous avons entamée en janvier 2014 et prévoyons terminer à l'automne 2014 sera rédigée en fonction de cette perspective de permanence sur laquelle repose désormais la philosophie de base du programme. Lors des consultations auprès des représentants du RJPCNB dans le cadre de la révision des normes, nous leur demanderons leur point de vue sur les outils et les techniques de planification de la permanence.

**8. Développez un programme d'étude pour les jeunes qui se préparent à quitter le système de soins. Ce programme devrait comprendre des sujets tels que : le développement vie-carrière, des connaissances financières de base et l'autonomie en général**

Réponse :

Présentement, le Ministère offre la possibilité de participer à un programme de vie autonome aux jeunes pris en charge jusqu'à l'âge de 19 ans. Ce programme est planifié et doté de ressources à l'échelle régionale. La révision des normes du Programme des services aux enfants pris en charge, qui a été entamée en janvier 2014, offre l'occasion de clarifier les directives du programme de vie autonome, d'en améliorer l'uniformité dans l'ensemble de la province et de recenser les pratiques exemplaires dans ce domaine. Les consultations auprès des représentants du RJPCNB dans le cadre de l'examen des normes permettront d'obtenir le point de vue des jeunes sur leurs besoins en matière de vie autonome.

Développement social est dans le processus d'étendre le service de concertation familiale au Programme des services aux enfants pris en charge. L'accès à ce service offrira aux jeunes la possibilité non seulement de participer à une séance de planification axée sur les jeunes afin de déterminer leurs projets d'avenir, mais aussi de favoriser les liens familiaux et les relations durables au fur et à mesure qu'ils se détachent du gouvernement.

**9. Augmentez les fonds disponibles pour l'éducation postsecondaire en faisant les changements suivant aux services de post-tutelle :**

- **Laissez les jeunes garder leur financement jusqu'à l'âge de 24 ans même s'ils ont complété un programme d'étude postsecondaire. Donnez-leur la chance de commencer un deuxième programme s'ils n'ont pas encore 24 ans.**
- **Éliminez la limite d'âge de 21 ans et offrez aux jeunes la chance de recevoir des services de post-tutelle jusqu'à l'âge de 24 ans, même si c'est seulement pour 1-2 ans**
- **Laissez les jeunes garder leur financement pour des études postsecondaires même s'ils choisissent de changer leur programme d'études.**
- **Faite en sorte que chaque jeune ait complété un programme sur la transition du système de soins avant que son financement soit arrêté (voir recommandation 8)**

Réponse :

*Le Ministère reconnaît que les études postsecondaires sont devenues beaucoup plus importantes au cours de la dernière décennie. Nous offrons une formation sur l'employabilité et des possibilités d'études postsecondaires aux jeunes pris en charge qui démontrent un intérêt et une capacité à bénéficier de cette opportunité. Le Programme des services aux enfants pris en charge offre actuellement des mécanismes de soutien pour les études postsecondaires offerts aux jeunes actuellement ou anciennement pris en charge.*

*Le Ministère reconnaît qu'il peut y avoir des situations où un jeune fait une demande de soutien d'études postsecondaires après l'âge de 21 ans. Afin d'aider ces jeunes, et en reconnaissant les circonstances particulières auxquelles ils sont confrontés, le ministère mettra en place un processus de demande standardisé pour déterminer le soutien à ces situations, au cas par cas.*

*Également, le Ministère explore des options, avec un organisme externe, vers l'établissement de bourse d'étude, spécifiquement pour les enfants, qui sont ou ont déjà été sous la tutelle du Ministre et qui poursuivent des études postsecondaires.*

**10. Encouragez les travailleurs sociaux de faire des entrevues de fin de service avec chaque jeune qui se prépare à quitter le système de soins. Utilisez leurs réponses pour modifier les politiques qui ont rapport aux systèmes et à la prestation de services connexes.**

Réponse :

*Le Ministère est d'accord avec cette recommandation. Développement social accorde beaucoup d'importance aux points de vue, aux connaissances et aux expériences que les jeunes peuvent apporter aux décisions stratégiques. Dans le cadre de la révision des normes du Programme des services aux enfants pris en charge, qui a été entamée en janvier 2014, le Ministère élaborera, en collaboration avec le RJPCNB, un processus d'entrevue de départ axé sur les jeunes à l'intention de ceux et celles qui quittent les soins du ministre.*

**11. Offrez la chance aux leaders du RJPCNB de contribuer aux discussions sur les politiques ministérielles qui ont rapport au système de soins.**

Réponse :

*Le Ministère accepte cette recommandation. Le Ministère s'est engagé à consulter le Réseau des jeunes pris en charge du Nouveau-Brunswick lors de la révision des normes du Programme des services aux enfants pris en charge. Il a d'ailleurs invité le Réseau à participer à la séance de formation sur le modèle SAFE (Évaluation familiale selon une analyse structurée) destinée aux administrateurs. De plus, Développement social a identifié le Réseau des jeunes pris en charge du Nouveau-Brunswick parmi les principales parties prenantes pour tous les programmes de bien-être à l'enfance.*

**12. Discutez du RJPCNB avec tous les jeunes pris en charge qui ont 13 ans et plus et assurez-vous qu'ils aient la chance de parler à l'un de nos leaders. Faites la promotion du réseau comme ressource qui cherche à appuyer les jeunes et développer leurs connaissances en matière de leadership. Encouragez vos employés de communiquer avec nous de façon régulière.**

Réponse :

*Le Ministère reconnaît le Réseau des jeunes pris en charge du Nouveau-Brunswick et le félicite pour son dévouement et les efforts qu'il a déployés au cours des quatre dernières années afin de se doter d'une solide fondation. En novembre 2013, nous avons annoncé le prolongement de l'entente avec Partners for Youth Inc pour une période de cinq ans afin d'appuyer le Réseau. Le Ministère continuera d'appuyer ces groupes dans l'avenir en faisant toujours mieux connaître le Réseau et son mandat.*

*L'équipe de la Vérification clinique et formation en bien-être à l'enfance du Développement social révisera le programme de formation de base en bien-être à l'enfance destiné aux travailleurs sociaux en y intégrant une référence au Réseau des jeunes pris en charge afin d'informer les nouveaux travailleurs sociaux de cette ressource. La version révisée des normes du Programme des services aux enfants pris en charge, dont l'examen a été entamé en janvier 2014, inclura une référence au Réseau des jeunes pris en charge du Nouveau-Brunswick afin de s'assurer qu'au moment de leur prise en charge, les jeunes sont mis au courant du Réseau et invités à y participer.*

**13. Faites la promotion du mentorat entre paires dans le système de soins. Encouragez des adolescents plus âgés et des jeunes adultes, y compris certains qui ont déjà quitté le système, à devenir des mentors pour des plus jeunes.**

Réponse :

*Le Ministère est déterminé à favoriser les meilleurs résultats possible pour les enfants et les jeunes pris en charge. Les jeunes qui ont fait une présentation lors des auditions des jeunes pris en charge ont clairement décrit les moments, durant leur expérience d'enfant pris en charge, où il aurait été important pour eux d'avoir accès à un mentor. Développement social s'engage à explorer, avec le Réseau des jeunes pris en charge du Nouveau-Brunswick, les possibilités d'un programme de mentorat pour les enfants actuellement ou anciennement pris en charge.*

**14. Désignez un sous-ministre adjoint pour agir comme point de contact pour le RJPCNB sur les recommandations énumérées dans ce rapport**

Réponse :

*Le Ministère se réjouit à l'idée de continuer à travailler en partenariat avec le Réseau des jeunes pris en charge du Nouveau-Brunswick. Le sous-ministre adjoint de la Division de la prestation des programmes sera responsable des questions et des recommandations formulées dans le rapport À la recherche d'un chez-moi : Un compte rendu des premières auditions des jeunes pris en charge au Nouveau-Brunswick.*

## Conclusion

Les services de bien-être à l'enfance constituent la plus grande responsabilité d'un gouvernement et les enfants représentent le plus grand espoir pour l'avenir de la province.

Les jeunes actuellement pris en charge ou qui l'ont été offrent un point de vue unique sur les questions entourant le système de bien-être à l'enfance. Leur participation a été très utile.

Les jeunes pris en charge ont besoin de soutien et nous devons nous efforcer de leur offrir des programmes et des services qui leur permettront d'obtenir l'aide dont ils ont besoin.

Des étapes ont été franchies vers l'amélioration des services de bien-être à l'enfance au Nouveau-Brunswick. Cependant, il est toujours possible de faire mieux.

Avec le soutien, la participation et la collaboration du Réseau des jeunes pris en charge du Nouveau-Brunswick, nous atteindrons l'objectif d'aider les enfants et les adolescents à réaliser leur plein potentiel.